Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_200-DE

Délibération n° 2026.200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.200 - Mobilités - Convention de partenariat pour la mise en place d'un service de location de vélos électriques en libre-service a la gare routière de Fougères

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_200-DE

Fougères Agglomération **2026.200**

2026.200 - Mobilités - Convention de partenariat pour la mise en place d'un service de location de vélos électriques en libre-service a la gare routière de Fougères

Dans le cadre de son plan vélo régional voté en 2025, la Région Bretagne souhaite financer de façon expérimentale un service de vélos électriques en libre-service dans les gares. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'intermodalité (train/car Breizh Go + vélo) visant notamment à faciliter les déplacements des usagers des transports en commun sur le dernier kilomètre à parcourir.
Seul chef-lieu d'arrondissement de Bretagne et seule Ville centre de plus de 20 000 habitants en Bretagne et en Normandie à ne pas être desservi par le train, la Ville de Fougères va néanmoins pouvoir accueillir ce dispositif pendant 3 ans sur sa gare routière. En effet, celle-ci est le terminus de 4 lignes Breizh Go, et notamment de la 590 Fougères-Rennes, ligne la plus fréquentée de Bretagne.
Ce service se matérialise dans chacune des gares équipées par les éléments suivants :

- Une station électrifiée, composée de bornes individuelles, sur lesquelles 10 vélos sont sécurisés et rechargés ;
- Un totem d'information permettant de signaler la présence de la station et d'en expliquer son fonctionnement ainsi que les modalités d'accès au service.

La Région Bretagne assure l'entièreté des coûts d'investissement et de fonctionnement liés à l'opération. Elle a confié la fourniture et l'exploitation du service à l'entreprise Ecovélo. Celle-ci s'appuiera sur différents sous-traitants pour assurer la réalisation des travaux nécessaires à la pose et à la mise en service des stations, ainsi que pour l'entretien, la maintenance et la gestion de la relation client tout au long du marché.

Fougères Agglomération soutient pleinement ce projet, qui s'aligne sur ses priorités :

- Développer les mobilités douces pour réduire la dépendance à la voiture individuelle en cohérence avec les objectifs inscrits au sein de son schéma directeur cyclable et de son Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Expérimenter des solutions innovantes pour répondre de façon complémentaire aux besoins de déplacements domicile-travail des habitants ;
- Renforcer les partenariats avec la Région et les acteurs locaux pour une offre de mobilité cohérente et intégrée.

Fougères Agglomération s'engage à :

- Mobiliser ses services pour accompagner la mise en œuvre et la promotion du service ;
- Évaluer l'impact du projet sur la mobilité locale et proposer des évolutions dans un objectif de pérennisation et de développement de stations à terme ;
- S'impliquer dans le suivi du service, en collaboration avec la Région et la Commune.

La convention détaillée est jointe en annexe.

Vu l'avis des commissions Mobilités des 18 janvier 2026 et 1er juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ACTER** l'implantation d'une station de 10 vélos électriques en libre-service à la gare routière de Fougères, porté par la Région Bretagne et Ecovelo ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente en charge à signer tout document nécessaire pour soutenir et promouvoir ce service sur le territoire.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET